

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 151

présenté par

M. Naegelen, Mme Bassire, M. Panifous, M. Lenormand, M. Morel-À-L'Huissier, M. Mathiasin,
M. Molac, M. Castellani, M. de Courson, Mme Descamps, M. Guy Bricout, M. Pancher, M. Serva,
M. Taupiac et Mme Youssouffa

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« au sein des commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées de la
défense »,

les mots :

« à l'Assemblée nationale et au Sénat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir la possibilité de tenir un débat sur le bilan annuel de l'exécution de la programmation militaire, au lieu de se limiter à un débat en commission, la rédaction proposée par cet amendement permettrait également de laisser la porte ouverte à un débat en séance publique, les enjeux de la LPM dépassent le seul cadre des commissions parlementaires chargées de la défense nationale.